



PREFET DES ALPES-MARITIMES

- 6 MARS 2017

Direction départementale des territoires et de la mer
des Alpes-Maritimes

Service ville et urbanisme durables
Pôle administratif de l'aménagement

Commission départementale d'aménagement commercial

Réunion du 22 mars 2017
en salle 1013 (10ème étage) de la tour Jean Moulin
préfecture – CADAM
147, Bd du Mercantour – 06286 Nice cedex



Ordre du jour

9h30 : Dossier PC n° 006 126 17 J0002

Pétitionnaire : société en nom collectif (SNC) Coeur de village Saint-Martin-du-Var, dont le siège social est à Montpellier (34000), espace Pitot, 230, place Jacques Mirouze – bât E représentée par monsieur Arnold Baruta, gérant de la société AB Conseil et Développement ;

Type de demande : permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

Objet du projet : création d'un supermarché de 1 622 m² de surface de vente et d'un point chaud de 44 m² de surface de vente, pour une surface de vente totale de 1 666 m², à Saint-Martin-du-Var



Conformément aux dispositions prévues à l'article R 752-13 du code de commerce, cette information est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Secrétaire Général


Frédérique MAC KAIN